



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

04 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize le quatre février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, DEVILLE François, JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur PILLOT Jean-François à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine, GHIGLIONE Patricia et Messieurs PERROUD Frédéric et ROUAULT Raphaël.

Madame Anne-Marie FRULEUX a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

• **REÇOIT** plusieurs documents de la part de Monsieur le Maire (journal des collines du Léman, diplôme du Géopark, chabl'écho),

• **REÇOIT** les remerciements de la famille DEVILLE pour le prêt de la salle du Conseil lors de la sépulture de la maman de François, les remerciements des associations bénéficiaires de subventions (APEI, L'école à l'Hôpital, Seins Léman Avenir, Allinges Autrefois), les vœux de M. Jean-Yves MASSET, les excuses et les vœux de M. Christophe FUSELIER pour l'absence de représentants du Tennis Club lors de la cérémonie des vœux.

• **Est informé** par M. le Maire du travail de réflexion mené dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Un questionnaire a été envoyé aux familles. Celui-ci sera étudié et présenté aux élus. M. le Maire indique qu'Allinges est une des seules communes du Chablais travaillant actuellement sur le sujet. Pour M. le Maire, le fait que de nombreuses communes ne souhaitent pas s'engager ne constitue pas un frein à la mise en place de ces nouveaux horaires. Il considère que cette nouvelle organisation peut être une opportunité de mise en œuvre d'animations en cohérence avec le projet d'école, avec les besoins des enfants et ceux exprimés par les parents. Mme CHABOUD ajoute que les différents acteurs autour des enfants (MJC, action Jeunesse) sont informés de cette réflexion et seront sollicités dès le retour de l'enquête réalisée auprès des parents. Mme BON s'interroge sur l'organisation du mercredi matin ou du samedi matin. M. le Maire indique que le samedi serait retenu à titre dérogatoire si suffisamment argumenté. Mme BOISSINOT s'interroge sur la possibilité d'offrir des formations au personnel communal pour pouvoir animer le temps méridien. M. le Maire précise qu'un plan de formation est en cours d'élaboration afin de faire monter en compétence l'ensemble du personnel. M. PHILIPPE s'interroge sur le temps de présence des enseignants. M. le Maire indique que ceux-ci achèveront leur journée d'enseignement à 15h45 et seront libérés ensuite. M. le Maire indique qu'une rencontre avec le Conseil municipal est organisée le mardi 19 février afin que Mme MOURONVALLE, directrice du groupe scolaire de la Chavanne, présente la

réforme et le résultat de l'enquête auprès des parents. Une estimation du coût de cette réforme est en cours d'évaluation. Elle devra notamment prendre en compte le transport scolaire, la restauration éventuelle et l'animation périscolaire à la charge ou non des familles.

• **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 janvier 2013, après avoir entendu le Maire faire un état d'avancement des sujets abordés lors de la séance du 8 janvier. Il revient notamment sur la réception par le Sous-Préfet d'une délégation des habitants de Mésinges. M. le Sous-Préfet a indiqué qu'il ne souhaitait plus participer à une réunion publique organisée par le Symagev et la mairie considérant que le rendez-vous avec deux habitants de Mésinges valait réunion. M. PAILLET déplore l'abandon de l'Etat sur ce dossier. Mme SPECIA souligne la complexité des conditions d'accueil des gens du voyage. M. le Maire poursuit le retour sur la séance du 8 janvier en abordant le sujet des toilettes publiques et il en profite pour remercier Mme SPECIA de sa participation active dans ce dossier. Mme BILLAULT souhaite revenir sur le compte-rendu du Conseil du 8 Janvier et reformuler le paragraphe concernant le P.L.U. Une suite favorable est donnée pour corriger la rédaction de ce paragraphe conformément à ses remarques. Mme BILLAULT souhaite valider le Compte rendu du Conseil Municipal privé dédié au PLU. M. FILLION indique que cette validation sera proposée lors d'une prochaine séance privée du conseil municipal. M. DUPUIS estime que cela n'est pas inscrit à l'ordre du jour et qu'il n'est donc pas possible réglementairement de le valider lors de cette séance. Mme BILLAULT considère que cela n'est pas normal et estime que plusieurs autres sujets sont passés en Conseil sans être inscrits à l'ordre du jour. M. DUPUIS considère, contrairement à ce qu'affirme Mme BILLAULT, que le PLU ne sera pas bouclé en catastrophe et que le travail avance. Il prend pour exemple le travail réalisé sur le règlement. Il indique que le zonage n'est pas acté. M. le Maire assume son oubli de ne pas avoir mis à l'ordre du jour ce sujet et assure le Conseil de l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance, considérant que cette question sensible ne peut, au risque d'engager des recours ultérieurement, être traitée en questions diverses.

• **EST INFORMÉ** de l'organisation, le 9 juin prochain, de la journée nationale de l'archéologie, dont les châteaux des Allinges sont partie prenante, un site phare dans le cadre de l'événement « monument chemin faisant... » organisée par le Conseil Général de la Haute-Savoie. M. le Maire indique que le Conseiller Général en charge de ce dossier est Joël Baud-Grasset qu'il remercie pour son soutien à la commune d'Allinges. Il précise qu'un livret sera consacré à cette manifestation.

• **ENTAME** le débat d'orientation budgétaire. M. le Maire rappelle le contexte réglementaire de l'organisation du débat d'orientation budgétaire. Il présente la situation économique nationale puis se concentre sur la situation de la collectivité. M. le Maire indique que l'excédent global de clôture se situe aux alentours de 850 000€ au 1^{er} Janvier 2013, quelques opérations restant en reste à réaliser. Il rappelle les objectifs fixés lors du vote du précédent budget, à savoir la stabilisation des dépenses de fonctionnement et notamment le maintien d'une courbe de croissance des dépenses inférieure à celle des recettes, ceci afin de dégager une capacité d'autofinancement en progression. Il rappelle également les décisions prises par le Conseil Municipal, notamment les différentes primes attribuées aux agents de la collectivité. Il indique que le chapitre 011 (charges à caractère général), celui sur lequel il est possible d'avoir le plus de prise, est resté inférieur au montant dépensé en 2010. M. le Maire dresse ensuite un panorama complet des dépenses de fonctionnement. Il aborde ensuite l'évolution des recettes de fonctionnement. Il souligne le dynamisme de la collectivité, notamment grâce à la revalorisation des bases d'imposition et à leur augmentation due aux populations nouvelles. Il détaille l'ensemble des recettes et précise l'origine de celles-ci. Il indique que la situation financière de la commune est bonne et que l'objectif est de poursuivre sur cette trajectoire pour l'année qui arrive afin de maintenir cette situation saine d'ici à la fin de ce mandat. M. DEVILLE s'interroge sur l'incidence du déclassement des terrains sur les bases d'imposition et donc sur les ressources fiscales de la commune. M. le Maire indique que cela n'a pas d'incidence sur le prochain exercice budgétaire, mais qu'il faudra pour l'avenir estimer ces pertes éventuelles dès lors qu'un zonage fiscal sera arrêté. M. le Maire présente plusieurs graphiques, dont l'évolution du produit des 4 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti,

compensation de la Taxe Professionnelle ou attribution de compensation). Les élus constatent le dynamisme de ces recettes malgré la stabilité des taux d'imposition, qui n'augmenteront pas en 2013, sur proposition de M. le Maire. Ils constatent également la baisse des dotations de l'Etat depuis 2008. M. le Maire présente ensuite l'évolution des charges de personnel depuis 2006, mais également celle des charges à caractère général. M. le Maire indique que sur l'exercice budgétaire 2013, il n'y aura pas d'évolution de la masse salariale compte tenu des initiatives prises en ce domaine en 2012. M. DEVILLE s'interroge sur l'estimation du surcoût en matière de transports scolaires. M. le Maire indique que cela représentera environ 10 000€ sur une année scolaire pleine, soit moins de 5 000€ pour l'année 2013. M. le Maire aborde la question du vieillissement et de l'extinction de certains emprunts. Il distribue une projection pluriannuelle jusqu'en 2017 du coût des différents emprunts. M. le Maire présente ensuite l'évolution de la Capacité d'Autofinancement Nette (Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses réelles de Fonctionnement – Remboursement en capital de la dette). Celle-ci est en hausse par rapport à l'exercice précédent pour se fixer à 385 688,88€. Le Maire insiste sur ce bon résultat compte tenu que malgré l'absence du versement du loyer de 120.000€ par Léman Habitat, l'objectif 2012 est largement atteint. M. le Maire présente le tableau de l'évolution croisée des recettes et des dépenses. Les élus constatent une évolution plus rapide des recettes que des dépenses avec un écart qui se creuse. Ce constat est illustré par l'éloignement de deux courbes graphiques.

• **EXAMINE** la section d'investissement. M. le Maire dresse un panorama de l'encours de la dette et rappelle des décisions prises au niveau des emprunts. Il présente la structure de la dette, composée des emprunts bancaires, des emprunts auprès du SYANE (travaux de réseaux secs type électrification, enfouissement des réseaux, France Telecom) et la dette auprès des Collines du Léman relative à la réhabilitation du bâtiment de l'aérospatiale. Il présente ensuite les recettes d'investissement 2012, composées de subventions, de l'emprunt auprès de la caisse d'épargne, du FCTVA, de la Taxe d'Aménagement remplaçant la Taxe Locale d'Equipement depuis mars 2012, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et de l'excédent d'investissement reporté de 2011. M. le Maire rappelle les principaux travaux réalisés en 2012. Il en profite pour rappeler l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement équipé et saluer le travail des employés de voirie. Il présente enfin l'excédent global de clôture de l'exercice 2012 qui s'élève à environ 845 000€ (844 958,61€).

• **DECIDE** les investissements à réaliser en 2013, à partir du travail de la commission des finances que le Maire remercie pour son implication efficace. Les travaux nécessaires sur les voiries s'élèveraient à un montant total estimé à 710 000€ (travaux routiers, aménagement du chemin de Charmoisy, parking de la pharmacie, équipements de sécurité, divers travaux sur chemins communaux). M. le Maire relaie une demande de M. DEVILLE qui consiste à classer le chemin de Champs fleuris en sens unique. Il ajoute qu'il est nécessaire de travailler sur l'évacuation des eaux pluviales. M. DEVILLE signale qu'une construction dans le lotissement des champs fleuris a créé un débouché directement sur le chemin alors que, selon l'avis de certains riverains confirmé par M. Gilles DUPUIS, le règlement du lotissement ne l'autorise pas. Mme BON s'interroge sur la création d'un petit sentier d'accès à l'arrière d'Intermarché. Le Maire indique que cela va être réalisé et financé par Intermarché en même temps que l'achèvement des trottoirs sur la RD 233. Considérant les autres investissements à venir, plusieurs enveloppes ont été déterminées par la commission des finances. Au niveau des bâtiments, c'est une attribution de 223 200€ qui sera consacrée à la rénovation du Cercle Bétemps, au financement de l'espace jeune, des toilettes publiques et divers travaux de signalétiques. Concernant les études, c'est une enveloppe de 77 000€ qui va être mobilisée pour poursuivre les démarches sur l'extension de l'école, le travail sur les différents réseaux électriques, la réalisation d'un Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE). M. le Maire et Mme CHABOUD présentent le planning des études sur le dossier de l'extension de l'école. Dans le cadre du PAVE, Mme BOISSINOT souhaite savoir si une enveloppe est prévue pour réaliser des arrêts de bus. Le Maire précise que cela est prévu dans le budget des travaux routiers, notamment dans le cadre du projet de Châteauvieux. M. BERGERON souligne le caractère dangereux de certains arrêts de bus. Le Maire approuve cette remarque. Mme BILLAULT s'interroge sur le délai de réalisation des travaux de sécurisation routière route de

Valère. M. le Maire indique que cela est lié à l'assainissement. Selon ses informations et en tant que Vice-Président du Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement, ces travaux pourraient se faire en une, voire deux tranches, sur l'année 2014. Une préinscription au programme pluriannuel d'investissement des collines du Léman est sollicitée. M. CART ajoute qu'il faudra intégrer les travaux relatifs aux eaux pluviales. Mme BILLAULT souhaite savoir pourquoi rien n'a été prévu concernant la reproduction et la réalisation des documents d'urbanisme. M. le Maire et M. DUPUIS précisent qu'une partie des dépenses d'investissement sera consacrée à la finalisation du PLU, mais que l'édition de plusieurs documents (3 exemplaires) est déjà prévue dans le marché passé avec le bureau d'études LACHAT. En termes de travaux patrimoniaux, ce sont 120 000€ qui seront consacrés à la restauration des châteaux des Allinges, à l'installation du géosite, la réalisation de caveaux et divers travaux de rénovation aux Ateliers de la Genevrière. Au niveau des terrains, il est prévu de réaliser l'arrosage automatique du stade. Sur ce dossier, M. le Maire indique que cela permettra de faire des économies d'eau très substantielles pour obtenir un meilleur résultat. M. BOURQUI et M. DEVILLE ajoutent que cela permettra d'économiser le temps de travail des agents. Enfin, il est prévu de refaire le site internet de la commune. En cumulant ces investissements, ce sont environ 1 500 000€ qui seront consacrés à de nouvelles réalisations en 2013. M. le Maire indique que la question d'un emprunt se pose par rapport à une offre de la Caisse d'Epargne qui assure un taux fixe de 4,35 % pour un prêt de 500.000 € disponible en fin d'année. Il indique qu'il n'a pas encore d'avis précis sur le sujet et que les services travaillent actuellement à diverses simulations pour éclairer les élus dans leurs choix. Néanmoins, il questionne l'assemblée municipale qui propose d'attendre et de surseoir à toute décision. M. le Maire souhaite organiser une commission des finances avant le vote du budget 2013.

• **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire à l'issue de cette présentation.

• **RETIENT** le principe de la participation communale au financement du budget du SIDISST (SDIS). M. le Maire rappelle comme les années précédentes qu'il ne souhaite pas que cette participation soit recouverte par le biais de la fiscalité qui alourdirait encore la feuille d'imposition des ménages. Celle-ci sera recouvrée par le biais du budget principal de la commune. Approuvé à l'unanimité.

• **APPROUVE** la convention avec Chablais Insertion dans le cadre des chantiers d'Insertion « Châteaux et Patrimoine en Chablais ». Ce dispositif social permet de réaliser des travaux d'entretien aux châteaux, ceci pour une participation communale annuelle de 18 476€. Monsieur le Maire rappelle la démarche et salue la participation du Conseil Général à cette action sociale qui permet aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi. M. BOURQUI précise les actions menées aux Châteaux et détaille les diverses interventions assurées par les personnes en situation précaire d'insertion. M. le Maire indique que la convention similaire signée avec le LIEN est arrivée en Mairie samedi 2 février. Il propose de l'ajouter à la convention contractualisée avec Chablais Insertion et de la traiter de la même manière. Ces deux conventions, d'un montant de 18 500€ pour le LIEN et de 18 476€ pour Chablais Insertion sont approuvées à l'unanimité. M. le Maire indique qu'à l'avenir, il est probable que les marchés publics soient lancés pour mettre en place des chantiers d'insertion selon l'avis de la Coordinatrice du Conseil Général.

• **FAIT** le point sur l'avancement de l'espace jeune. M. DEVILLE s'interroge sur les clôtures qui délimiteront l'espace. M. le Maire indique que cela va être étudié précisément pour faciliter les relations avec les riverains. Il précise les différents équipements qui seront installés conformément au cahier des charges établi par le Maître d'Œuvre.

• **ENTEND** M. CART faire le compte-rendu de la commission des travaux du 2 février 2013. Mme BOISSINOT considère que le panneau STOP au chef-lieu ne sert plus à rien. M. CART, M. le Maire et M. DUPUIS estiment que le fait de supprimer le STOP ne changera rien au caractère dangereux de cet endroit. Mme SPECIA souhaite l'installation d'un panneau signalant les animaux sauvages. M. le Maire indique avoir adressé une lettre au Sous-Préfet avec copie au Président de la Chasse pour signaler ce danger et la nécessité d'alerter les usagers de la route face à ce danger. Notamment en période nocturne

- **ENTEND** la présentation de l'évolution des travaux de la Bossenot présentée par M. PHILIPPE et voit la présentation des images du travail qui est en train d'être réalisé.
- **EST INVITE** le 15 février à la cérémonie de remise des récompenses aux jeunes sportifs.
- **EST INVITE** à la réunion de la commission communication vendredi 8 Février à 18h30.
- **ENTEND** la demande de Mme BOISSINOT qui consiste à vouloir récupérer la cour du parking de la MJC afin que les enfants puissent jouer sur cet emplacement. En effet, elle constate que les enfants sont en danger en jouant aux abords de la route. Mme FAVRE-VICTOIRE estime qu'il risque d'y avoir un conflit d'usage avec les mamans et leurs enfants au moment des allées et venues justifiées par de nombreuses activités. M. le Maire indique qu'il va faciliter l'utilisation par les jeunes des jeux sur l'espace public du parking sous le presbytère. Il précise qu'une signalétique « espace public » sera apposée au niveau du parking en dessous de l'immeuble « Le Crêt Baron » afin que tout le monde soit bien informé du caractère public de cet espace ouvert à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.